

Communiqué aux parents

Le trille blanc (N° 3)

2024-2025



École de l'Orée-des-Bois

Vendredi 6 septembre 2024

Assemblée générale et formation du conseil d'établissement 2024-2025

Tous les parents sont invités à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera à la salle polyvalente (porte principale). Vous voulez vous impliquer dans la vie scolaire, nous avons 3 postes de 2 ans en élection et 1 poste de 1 an et ce, pour faire partie du conseil d'établissement. Si cela vous intéresse, nous vous attendons le mercredi 6 septembre à 18h30. Vous retrouverez également en ANNEXE l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle.

RAPPEL : Stationnement

Voici un rappel bienveillant en ce qui concerne l'utilisation du stationnement de l'établissement :

- Après 7h40, nous comptons sur la collaboration des parents en ce qui concerne l'utilisation des places de stationnement VISITEURS. Ces places peuvent être utilisées uniquement par les parents qui viennent déposer leur enfant au service de garde. Nous avons 5 places réservées à cet effet (voir les affiches).
- De plus, considérant le nombre de places restreintes, les places réservées pour les membres du personnel ne peuvent pas être utilisées pour débarquer vos enfants.
- Un dernier petit rappel en ce qui concerne l'utilisation des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, ces places sont réservées uniquement pour les personnes ayant une vignette et par exception pour les parents qui doivent déposer leur enfant en béquilles.

Fiche de renseignements santé

Nous vous demandons de compléter une mise à jour de la fiche des renseignements santé le plus rapidement possible et de la retourner à l'école dûment signée d'ici ce mercredi 9 septembre 2024. Ces informations sont nécessaires afin de pouvoir vous rejoindre rapidement en cas d'urgence. En tout temps, vous avez la responsabilité d'informer le secrétariat de l'école de tout changement de santé de votre enfant.

Documents de référence sur le site web de l'école

Nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- Normes et modalités d'évaluation des apprentissages ;
- Règles de vie : qui comporte les règles de fonctionnement et mesures de sécurité de l'école ;
- Règles et fonctionnement du service de garde ;
- Règles et fonctionnement du service de dîneur ;
- Guide de l'OPP.

Annulation de parcours d'autobus en PM

Cette année, lorsqu'un autobus sera annulé en fin de journée, nous vous demandons de stationner votre véhicule sur la rue Noémie et de venir rejoindre votre enfant à la table de pique-nique.

Le personnel qui effectue la surveillance pourra, à 15 h10, demander aux élèves dont les parents ne sont pas arrivés de venir au secrétariat.

Déclaration de la clientèle : le 30 septembre 2024

Chaque année, le ministère de l'Éducation demande à chaque établissement scolaire de déclarer sa clientèle scolaire. La journée de déclaration est le lundi 30 septembre 2024. Il est important que tous les élèves soient présents lors de cette journée. Si votre enfant doit absolument s'absenter et ne peut venir en classe lors de cette journée, vous devrez vous présenter au secrétariat lors de sa prochaine journée de classe. Nous vous demanderons de signer une déclaration d'absence afin que votre enfant soit dénombré dans notre clientèle.

Photo scolaire

Nous vous rappelons que la prise de photos scolaires aura lieu le 3 octobre prochain. Une communication contenant les informations nécessaires vous sera prochainement transmise.

Sondage activités parascolaires avec Dimension sportive

Nous aimerions connaître votre niveau d'intérêt pour les activités parascolaires avec Dimension sportive et culturelle. Voici donc un sondage à remplir avant le 12 septembre. Veuillez copier-coller le lien afin de répondre au sondage.

Merci pour votre collaboration !

Orée-des-bois : <https://forms.gle/asqfS5sMUnPjTNmP8>

Dîner Subway

N'oubliez pas que votre enfant doit rapporter son coupon de commande avec le paiement avant le vendredi 13 septembre auprès de son enseignant.

Service dîneurs

BREUVAGE

Afin d'assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire, nous recommandons à ce que votre enfant puisse avoir un breuvage dans sa boîte à diner.

RÈGLES DE VIE ET MESURE DE SÉCURITÉ

Si un enfant présente certaines difficultés sur le plan comportemental, le surveillant en informe les parents par écrit en utilisant le billet de communication et fait un suivi avec la direction de l'école au besoin.

Si le problème persiste, un autre avis écrit est envoyé aux parents les informant des conséquences liées au manquement et de la possibilité de suspension de leur enfant du service des dîneurs pour une période déterminée.

Un enfant peut être retiré définitivement du service des dîneurs.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Règles générales :

- J'arrive calmement au local du dîner.
- Je range mes vêtements et je m'assois pour attendre les consignes.
- Je parle doucement, sans crier.
- Je respecte les amis et les adultes.
- Je demande toujours la permission pour sortir du local.
- Je respecte le matériel.

Service de garde

Chers parents utilisateurs du service de garde, nos règles de fonctionnement ont été approuvées au conseil d'établissement, le mercredi 19 juin dernier. La nouvelle version avec les nouveaux tarifs du Ministère sera amendée lors de la 1^{re} rencontre du conseil d'établissement 2024-2025 le 11 septembre prochain.

Nous vous invitons à prendre connaissance de celles-ci qui se retrouvent sur le site internet de l'école. Voici le lien vers le site Internet de l'école : <https://oreedesbois.cssd.gouv.qc.ca/service-garde/regles-fonctionnement>

Voici les changements du Ministère qui ont eu lieu au niveau de la grille de tarification et des heures d'ouverture. Voici quelques explications afin de vous éclairer davantage :

- De nouveaux tarifs émis par le ministère ont été adoptés par le conseil d'administration du centre de service scolaire des draveurs. Voici le lien de la politique du centre de service : <https://csdraveurs.sharepoint.com/sites/Intranet/Recueil%20de%20gestion/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FIntranet%2FRecueil%20de%20gestion%2FPolitiques%2F56%2D05%2D01%2DPolitique%2DCONTRIBUTIONS%20FINANCI%20C3%88RES%20EXIG%20C3%89ES%20DES%20PARENTS%2Epdf&viewid=a6ee79b5%2Dcdd6%2D4949%2Da5b6%2D07227b4e3770&parent=%2Fsites%2FIntranet%2FRecueil%20de%20gestion%2FPolitiques> . Donc, notre grille de tarification respecte la nouvelle politique émise par le Ministère.
- Afin de viser un équilibre budgétaire entre les différents services de garde, le ministère a statué le service à 3,15\$ de l'heure.
- JOURNÉE RÉGULIÈRE AU CALENDRIER SCOLAIRE
Chaque journée de garde comporte trois périodes, soit celle d'avant les cours, celle du midi et celle d'après les cours. Le nombre d'heures utilisées pour le calcul du coût par période correspond aux nombres d'heures auxquelles le service est offert aux élèves et non celle de fréquentation de ce dernier.
Lors des journées régulières au calendrier scolaire, notre service de garde est ouvert de **6h45 à 17h30**.

- Le tarif se divise ainsi :
 - Période de l'avant-midi (avant les cours) : 6h45 à 7h40 (55 min) = 2,89\$
 - Période du midi : 11h15 à 12h35 (1h20) = 4,20\$
 - Période de l'après-midi (après les cours) : 15h00 à 17h30 (2h30) = 7,88 \$ (maternelle 14h02 à 17h30 10,92\$)
 - La contribution maximale exigée aux parents est de 9,50\$ par jour.

Exemples :

- Un élève qui fréquente l'avant-midi, le midi et l'après-midi sera facturé 9.50\$ par jour.
- Un élève qui fréquente seulement le midi sera facturé 4.20\$ par jour.
- Un élève qui vient seulement l'avant-midi sera facturé 7,88\$ par jour.
- Un élève qui vient seulement le midi et l'après-midi sera facturé 9.50\$ par jour.

- JOURNÉE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE AU CALENDRIER SCOLAIRE

La politique comporte également un nouveau tarif pour les journées pédagogiques et celui-ci s'explique comme suit.

Le tarif est de 16,20\$ par journée pédagogique.

Les services de garde qui sont ouverts plus de 10 heures par jours peuvent facturer 3.15\$ de l'heure supplémentaire.

Le conseil d'établissement a voté en faveur de réduire les heures d'ouverture lors de journée pédagogique afin de minimiser les frais aux parents.

Lors des journées pédagogiques régulières au calendrier scolaire, notre service de garde est ouvert de **7h00 à 17h00**

- Le tarif se divise ainsi :
 - Frais pour la journée pédagogique : 16,20\$
 - *Plus frais d'activité, s'il y a lieu.
 - Pour un enfant inscrit, mais absent, le tarif se divise ainsi :
 - Frais pour la journée pédagogique : 16,20\$
 - Le nombre d'heures utilisées pour le calcul du coût correspond aux nombres d'heures auxquelles le service est offert aux élèves et non celle de fréquentation de ce dernier.

RAPPEL : JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 20 SEPTEMBRE

Il est encore le temps de procéder à l'inscription de votre enfant pour la journée pédagogique du 20 septembre et ce, d'ici le 13 septembre.

Dates importantes

Mercredi 11 septembre : Assemblée générale – 18h30

Mercredi 11 septembre : Rencontre du conseil d'établissement – 19h30

Vendredi 20 septembre : Journée pédagogique

Jeudi 3 octobre : Prise de photo des élèves de l'école

École de l'Orée-des-Bois

Isabelle Léger, directrice

Nancy Vallerand, directrice adjointe